

Pension : la double peine des femmes

Tout le monde est concerné par les futures réformes des pensions. « Mais pour les femmes, comme toujours, c'est pire », soutient la FGTB.

● **Pascale SERRET**

Il manque l'odeur d'huile, la chaleur et l'épuisement. Mais le grondement sourd des machines résonne toujours dans les anciens ateliers de la FN, au Pré-Madame à Herstal. C'est le fond sonore de l'expo « Femmes en colère », qui commémore la longue grève des femmes de la FN, en 1966 : « À travail égal, salaire égal », pour ceux qui s'en souviennent.

« Et 50 ans après, les inégalités se creusent encore entre les hommes et les femmes : on régresse... » s'alarme Thierry Bodson, président de la FGTB wallonne. « Et nous sommes toujours en colère », prévient Mariet Vanderstukken, présidente du bureau des femmes de la FGTB wallonne.

Le dernier épisode qui les met en rogne : les projets du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine. « Comme toujours avec les mesures d'austérité budgétaire, ce

sont les femmes qui encaissent le plus », ajoute Thierry Bodson.

1. Des trous dans la carrière Les périodes assimilées, soit les moments dans une carrière où le travailleur est malade, au chômage, à temps partiel avec complément de chômage (qui concerne surtout les femmes), en prépension, sont actuellement presque totalement prises en compte pour le calcul de la carrière et donc de la pension. C'est ça qui pourrait changer. « Ce qui est sur la table avec le projet Bacquelaine, c'est que chaque année placée en période assimilée comptera à la grosse louche deux fois moins qu'aujourd'hui dans le calcul de la pension », rappelle-t-il (trois exemples chiffrés ci-contre).

2. Pourquoi surtout les femmes ? Il y a déjà un handicap salarial à la base : 22 % de différence entre les hommes et les femmes si on compare les salaires annuels bruts moyens. C'est dans le rapport 2015 de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (chiffres 2012). Si on tient compte aussi des rémunérations variables et des avantages extralégaux classiques (comme un véhicule de société), l'écart

salarial passe même à 27 % selon SD Worx. « L'écart tend à se réduire, note Selena Carbonero, conseillère chez les Métallistes FGTB. Mais pas parce que les femmes ont gain de cause. Ce serait plutôt parce que les hommes gagnent moins... »

3. Les « choix » des femmes Le fameux temps partiel, rendu attractif dans les années 80, concerne aujourd'hui plus de 46 % des travailleuses (10 % des hommes). L'attractivité relative a progressivement disparu. Aujourd'hui, le temps partiel est pénalisant. Il risque de ne plus être pris en compte intégralement pour le calcul de la pension et il ne correspond pas à un souhait réel (seulement 8 % des femmes à temps partiel ne veulent pas d'un temps plein).

Au-delà du temps partiel, les femmes sont surreprésentées dans les emplois les moins bien rémunérés : « La Belgique compte environ 220 000 techniciennes de surface et aides-ménagères femmes contre 20 000 hommes », ajoute la FGTB wallonne. « Beaucoup de femmes travaillent mais avec un salaire tellement bas qu'on a affaire à des travailleuses pauvres. Et à des futures pensionnées pauvres », conclut Mariet Vanderstukken. ■

EN CHIFFRES

La FGTB wallonne a fait ses projections pour mesurer l'impact des projets de Daniel Bacquelaine sur la situation actuelle. Profil type : une carrière complète, une pensionnée isolée à 65 ans, avec un salaire annuel brut de 44 800 € (le

plafond se situant à 52 972,54 €/an). « Un salaire au-dessus de la moyenne », dit la FGTB. Trois exemples.

45 ans de carrière sans interruption : pas de changement Pension mensuelle : 1 487,9 € nets aujourd'hui. Idem demain, puisque pas de périodes assimilées.

45 ans de carrière (25 ans à temps plein, 5 ans de chômage, 10 ans à temps plein et 5 ans de prépension) : - 10 % Pension mensuelle aujourd'hui : 1 487,9 € nets. Demain : 1 343,2 €. Soit 10 % de différence, pour un parcours assez classique chez les femmes.

45 ans de carrière (15 ans

à temps plein, 5 ans de chômage, 20 ans à mi-temps et 5 ans de prépension) : - 20 %

Pension mensuelle aujourd'hui 1 487,9 € nets. Demain : 1 213,4 € nets. Soit près de 20 % de différence. « Quand on voit les carrières des femmes aujourd'hui, on est plutôt dans ce schéma d'une différence de 20 % », estime Thierry Bodson.

« C'est un esclavage moderne... »

Lilla Traina a 62 ans. Elle travaille depuis 32 ans, dans la région de Charleroi. Selon l'Office des Pensions, elle gagnera 760 € bruts quand elle atteindra la retraite, dans l'état actuel des choses.

« Quand je me suis mariée, mon mari gagnait assez bien sa vie. Selon lui, je n'avais pas besoin de travailler. J'ai suivi son raisonnement. » La donne a changé quand elle a eu 30 ans. Le budget familial s'est resserré. Ils n'ont pas été trop de deux à bosser. « J'ai eu du travail dans le secteur du nettoyage, à coup de contrats de 4 heures pendant quelques années. Et puis un temps plein. »

Lilla interrompt sa carrière pendant un an. « Quand j'ai repris, non seulement on m'a mise en

horaires coupés (3 heures tôt le matin puis une autre tranche en fin de journée), mais je n'ai plus eu de temps plein. La rengaine, ça a été la flexibilité. On nous expliquait que nous n'étions plus productives après 4 heures de prestations. J'ai eu beau insister, je n'ai plus eu que des contrats de 4 heures. »

Et là voilà donc à 62 ans, avec cette « promesse » d'une pension à 760 €. Peut-être moins si les périodes assimilées (comme le temps partiel) passent en partie à la trappe dans le calcul de sa retraite. Elle rit : « Après 45 ans de mariage, j'ai intérêt à ce que ça se passe bien avec mon mari... »

Elle pense aux autres femmes qui travaillent avec elle. À celles qui, seules, n'auront pas

d'autres choix que de « faire des heures » encore quand viendra la pension. Parce qu'elles n'ont jamais travaillé à temps plein.

« J'ai le sentiment qu'on fait marche arrière. Avant, les femmes se battaient pour l'égalité salariale, pour de meilleures conditions de travail. Mais elles avaient un temps plein. Nous, on se bat pour ça. C'est un genre d'esclavage moderne : on se doit d'être à la disposition des hommes, de la société en général. Dans mon secteur, ce sont les hommes qui travaillent à temps plein. Pourquoi ne voit-on pas de femmes laveuses de vitres ? On ne peut pas monter dans les nacelles, nous ? La sélection se fait à l'embauche, selon le genre, selon l'origine. Le chemin est encore long. Et pénible... », souffle-t-elle. ■ **P.S.**

Travailler sur l'équilibre...

« Je sais que ça fait ringard, mais oui, on continue à réclamer une réduction collective du temps de travail avec maintien du salaire et embauche compensatoire », souligne Mariet Vanderstukken. « Parce que c'est aussi comme ça qu'on pourra mieux équilibrer vie

professionnelle et vie privée. Et c'est comme ça que les femmes et les hommes seront plus égaux ». Le syndicat réclame entre autres aussi, dans la même optique, des crèches abordables de qualité, des structures d'accueil pour les personnes dépendantes (dont les femmes ont aussi souvent la charge) ; et l'individualisation des droits pour éviter qu'une femme dépende d'un conjoint.